



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 29 octobre 2024 à 10 h 40 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de cabinet, Vincent Roy, attaché politique et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Mario Aubé, conseiller, district de Masson-Angers, Marc Bureau, conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond, Gilles Chagnon, conseiller, district de Lucerne, Anik Des Marais, conseillère, district de Mitigomijokan, Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau, Denis Girouard, conseiller, district du Lac-Beauchamp, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Rachel Rivard, cheffe de service, Communications.

**CE-2024-724 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 OCTOBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2024 a été remise au comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

**CE-2024-725 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 4 au 10 octobre 2024 :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	7 526 063 \$	4 au 10 octobre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2024.

Adoptée

**CE-2024-726 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 OCTOBRE 2024**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés du 11 au 17 octobre 2024 :

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste des déboursés	7 506 554 \$	11 au 17 octobre 2024

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2024.

Adoptée

**CE-2024-727**

**SUBVENTION DE 6 500 \$ À LA MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE POUR LE PROGRAMME ENFANTS AU CHAUD - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre a fait une demande de financement pour le programme Enfants au chaud;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire de 1 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Edmond Leclerc désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire de 5 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par les élus est de 6 500 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 500 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4, à titre de subvention pour le programme Enfants au chaud.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2024.

Adoptée

**CE-2024-728**

**SOUMISSION 2024 SP 370 - AJOUT REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC (CAG) - FOURNITURE DE COMMUTATEURS ET PRODUITS RÉSEAU (2024-2026) - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but de faire l'achat de commutateurs et produits réseau aux contrats;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour l'achat de commutateurs et produits réseau, pour 2024 à 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a fait l'analyse des soumissions déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'acquisitions gouvernementales a adjugé un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour faire l'achat de commutateurs et produits réseau, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la fourniture de commutateurs et produits réseau;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les types et quantités de commutateurs et produits réseau dont la Ville aura besoin pour les années 2024 à 2026;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-729

**SOUSSION 2024 SP 412 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL DU SPVG - DIRECTION GÉNÉRALE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Consortium Lemay + L'Atelier Architectes, 53, boulevard Saint-Raymond, local 200, Gatineau, Québec, J8Y 1R8, pour les services d'une firme en architecture afin de planifier et produire l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau quartier général du Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG) incluant un stationnement étagé multiétages et d'en assurer le suivi tout au long de sa réalisation pour un montant total de 3 783 482,33 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 octobre 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62110	DGA GAP – Direction générale adjointe, gestion des actifs et des projets	0493	21603.10	DG DGA-GAP Quartier général - Études	3 783 482,33\$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-730

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2019 SP 086 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER DU BOULEVARD MALONEY EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-615 du 6 juillet 2022, adjugeait à la firme Pavage Inter Cité inc., un contrat pour les travaux de réfection du réseau routier du boulevard Maloney Est, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rivière Blanche (pont Mitchell), pour un montant total approximatif de 7 874 231,31 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir et avis de modification au contrat numéros DP195896, DP196523 et AMC-10064 ont déjà été approuvés pour un montant de 199 537,54 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme QDI, mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 710 600,35 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir et avis de modification au contrat numéros DP195896, DP196523 et AMC-10064 pour un montant de 199 537,54 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 511 062,81 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Pavage Inter Cité inc. dans le cadre du projet de réfection du boulevard Maloney Est, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rivière Blanche (pont Mitchell), et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 710 600,35 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 8 584 831,66 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-731

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2020 SP 168 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX 2020-2021 (GROUPE C, SECTEUR DE LA RUE JOSEPH) - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE 2020-498 du 8 juillet 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc. un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier des phases 1 et 2 du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph (groupe C) pour un montant total approximatif de 445 541,92 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-65 du 2 février 2022, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 46 670,65 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc., pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour les travaux de la phase I du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph, portant le montant total cumulatif du mandat à 492 212,57 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 183358 et 187797 ont déjà été approuvées pour un montant de 17 326,73 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 43 460,55 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale complémentaire des matériaux granulaires portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 60 787,28 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros, 183358 et 187797 pour un montant de 17 326,73 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 43 460,55 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph, phases 1 et 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 60 787,28 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 552 999,85 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-732

**SOUSSION 2023 SP 031 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE, SECTEUR GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux et de suivi du transport des déblais contaminés sur le projet de réfection de l'usine de production d'eau potable, située au 437, rue Saint-Louis, pour un montant total approximatif de 355 847,63 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 septembre 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-733

**SOUSSION 2024 SP 363 - RÉPARATION ET ENTRETIEN DU REFROIDISSEUR DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Société de contrôle Johnson Canada S.E.C., 30, Edgewater Street, Unité 108, Ottawa, Ontario, K2L 1V8, pour des services de réparation et d'entretien du refroidisseur du quartier général de la police pour un montant approximatif de 419 985,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juillet 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires des articles 1 à 8 seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0442	10315.04	STP – EE – Sécurité publique – Poste de police de Gatineau	419 985,28 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2025 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-734

**SOUMISSION 2024 SP 190 - LOCATION DE POMPES - 18 PO - SITUATION D'URGENCE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme United Rentals of Canada inc., 10 600, boulevard Henri-Bourassa, Montréal, Québec, H1C 1G9, pour la location de pompes 18 po – Situation d'urgence selon la demande, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 septembre 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat sera valide à partir de la date d'adjudication jusqu'au 31 août 2026.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-735

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2024 SP 008 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a octroyé, par sa résolution numéro CE-2024-169 du 20 mars 2024, un contrat à la firme Location Sauvageau inc. pour le service de location de véhicules des sections E, G, et M articles 2.1, 7.1, 8.1 et 16.1 pour un montant total de 146 190,72 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des locations supplémentaires sont nécessaires dans le cadre des opérations quotidiennes par divers services;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une autorisation par les autorités municipales est requise lorsque le total des travaux supplémentaires excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 250 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 100 000 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat de location des véhicules légers pour les sections E, G, M (articles 2.1, 7.1, 8.1 et 16.) portant ainsi la valeur totale du contrat de ces sections à un montant approximatif de 246 190,72 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-736

**SOUMISSION 2023 SP 539 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ASSURANCE GRANDES VILLES - CATÉGORIES A, B, C - 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2024 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au règlement 26 – Règlement sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ.

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a adjudgé un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, et ce, selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté la résolution numéro CE-2024-362 du 29 mai 2024 pour prolonger le contrat d'assurance bien jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 afin de permettre à la Ville de s'arrimer avec le Regroupement Grandes Villes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement a procédé au renouvellement pour le contrat annuel débutant le 1<sup>er</sup> novembre prochain :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

De plus, que la Ville :

- soit autorisée à renouveler son adhésion au regroupement du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 1<sup>er</sup> novembre 2025 pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risque de l'UMQ pour son portefeuille des assurances biens, bris des équipements, délits, automobile et responsabilité civile et municipale;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- s'engage à verser la prime d'assurances biens, bris d'équipements et délits à la firme Beneva pour un montant total approximatif de 1 742 126,29 \$ incluant les taxes;
- s'engage à verser la prime d'assurance automobile à la firme Beneva pour un montant total approximatif de 493 269,69 \$ incluant les taxes;
- s'engage à verser la prime d'assurance responsabilité civile et municipale à la firme AON pour un montant total approximatif de 372 436,00 \$ incluant taxes;
- s'engage à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, pour un montant approximatif de 29 983,55 \$ taxes incluses;

- autorise l'UMQ, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62210	0219	0219	10054.11	Assurance – Biens	1 742 126,29 \$
62220	0219	0219	10054.11	Assurance – Civil	372 436,00 \$
62230	0219	0219	10054.11	Assurance – Véhicules	493 269,69 \$
62170	0219	0219	10054.11	Honoraires professionnels - Autres	29 983,55 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-737

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 2021 SP 426 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU CHEMIN MCCONNELL ET DE LA RUE SAMUEL-EDEY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES – GILLES CHAGNON ET CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-149 du 9 mars 2022, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance du projet de « Réfection du chemin McConnell et de la rue Samuel-Edey », pour un montant total de 719 197,43 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de modification au contrat numéro 10282 a déjà été approuvé pour un montant de 68 653,78 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme QDI a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 49 759,42 \$ incluant les taxes, pour la conception et la surveillance de chantier additionnelle portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 118 413,20 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- entérine l'AMC numéro 10282 pour un montant de 68 653,78 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 49 759,42 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de « Réfection du chemin McConnell et de la rue Samuel-Edey », portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 118 413,20 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 837 610,63 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 octobre 2024.

Adoptée

CE-2024-738

**CONFIRMER LE MANDAT À LA FIRME IMK S.E.N.C.R.L./LLP AFIN DE REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ CONTRE LA FIRME AECOM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi visait le remboursement et le recouvrement des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics et vise tous les contrats conclus après le 1<sup>er</sup> octobre 1996;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, la Ville de Gatineau a mandaté la firme IMK S.E.N.C.R.L./LLP afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires en vertu de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* contre la firme Aecom;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier n'est toujours pas terminé et est maintenant devant la Cour d'appel, il est donc nécessaire de prolonger le mandat accordé à IMK afin de représenter la Ville de Gatineau devant les tribunaux en lien avec la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme la prolongation du mandat à la firme IMK S.E.N.C.R.L./LLP, et autorise un montant supplémentaire d'honoraires de 121 000 \$, afin de représenter la Ville de Gatineau devant les tribunaux en lien avec la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 octobre 2024.

Adoptée

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif